Grand Poitiers Communauté urbaine

Mes démarches eau et assainissement

Au 1er janvier 2027, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) met fin au paiement des factures d'eau par Titre Interbancaire de Paiement (TIP). Dans un second temps, elle souhaite réduire le nombre de paiements par chèques. Les professionnels ne peuvent déjà plus recourir à ce moyen de paiement pour leurs factures d'eau. Les particuliers sont aussi incités à changer de moyen de paiement. Face aux risques liés aux chèques (perte, fraude, ...), la DGFIP incite à recourir de préférence à des moyens de paiement plus modernes, efficaces et sans frais : paiement en ligne via le site internet de Grand Poitiers, prélèvement mensuel ou à échéance, virement ... Pour toute question, écrivez à l'adresse
mon-eau@grandpoitiers.fr
ou téléphonez au 05 49 52 37 29.

Arrêté de la Préfecture réglementant temporairement les usages de l'eau réalisés à partir du réseau d'adduction d'eau potable pour faire face à un risque de pénurie

Consulter les restrictions d'eau en vigueur



'ortail de l'eau de Grand Poitiers

implifiez-vous la vie avec vos démarches en ligne pour payer vos factures et accéder aux informations de votre abonnement.

GRAND POITIERS
84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35
HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30